



**PRÉFÈTE
DE LA
CHARENTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Interdiction de l'accès du public aux Étangs bleus de Guizengeard.

Angoulême, le 27 avril 2021

Le 30 mars dernier, la préfète de la Charente a pris un arrêté interdisant l'accès du public au site des Étangs bleus de Guizengeard pour la période allant du 2 avril au 2 mai 2021 inclus, compte tenu de la situation sanitaire actuelle et de la difficulté de pouvoir s'assurer du strict respect des gestes barrières sur l'ensemble du site.

Or, malgré cette décision, de nombreux visiteurs ont continué à fréquenter le site, nécessitant l'intervention quotidienne de gendarmes et entraînant la verbalisation des contrevenants.

Aussi, en concertation avec les élus locaux, cette mesure d'interdiction est reconduite jusqu'au dimanche 6 juin à minuit par arrêté préfectoral.

**Contact presse
Service départemental
de la communication interministérielle**

Tél. : 05.45.97.62.37 / 06.49.00.12.76
Courriel : pierre.ge@charente.gouv.fr
Service : pref-communication@charente.gouv.fr

1/1

7-9, rue de la préfecture
CS 92301 – 16023 ANGOULÊME Cedex